

D.I.U : EXPERTISES EN ACCIDENTS MÉDICAUX (FMC SPE)

Equipe organisatrice

- Facultés de Amiens, Angers, Besançon, Bordeaux, Dijon, Lille, Limoges , Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris V, Paris Ouest, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse Purpan, Toulouse Rangueil, Vandoeuvre-Les-Nancy.
- Coordonnateur Local à Reims : Pr M-H. BERNARD

Objectifs

- Donner une formation de haut niveau indispensable à la pratique de ces expertises difficiles.
- Assurer une formation indépendante, universitaire, aux futurs experts de la liste nationale des experts en accidents médicaux.

Durée et organisation

Ce diplôme se déroule sur 1 an. Il comporte 70 h de cours théoriques et 30 h d'enseignements dirigés :

- 2 séminaires de 35 heures : l'un, portant sur le droit médical organisé à Paris, et l'autre portant sur l'expertise organisé à Paris ou en Province.

- des enseignements dirigés pour une durée de 30 h portant sur des dossiers d'expertises, études de documents..., organisés localement.

Conditions d'inscription

Sont admis à s'inscrire sous réserve de l'autorisation du comité de Direction du DIU les Médecins thésés, titulaires soit d'un diplôme universitaire de réparation juridique du dommage corporel, soit de la 1^{ère} année d'un tel diplôme pour les villes dans lesquelles le diplôme se déroule sur deux années, soit du DESC de médecine légale et expertises médicales.

En dehors du cadre défini ci-dessus, des autorisations d'inscription pourront être délivrées par le Comité de direction sur avis du Coordonnateur Local en fonction du cursus du candidat.

Nombre d'inscriptions ouvertes : 50 étudiants pour l'ensemble des Facultés organisatrices.

Droits d'inscription hors droits universitaires :
750 euros.

Evaluation des connaissances

2 épreuves écrites :

L'une comprenant 2 sujets à traiter sur une durée de 2 heures.

L'autre, portant sur une discussion et une conclusion d'un dossier d'expertise en responsabilité médicale d'une durée de 2 heures.

Assiduité aux cours obligatoire.

Admission : la note de 10 à chaque épreuve écrite est requise.

Renseignements

Professeur Mary-Hélène BERNARD

Service de Neuro-Chirurgie

CHU de Reims,

tél. 03.26.78.76.82